

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024

Date de convocation : 06 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n° 24-001	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-002	27	04	06	31
De la délibération n°24-003 à 24-012 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-0013	27	04	06	31
De la délibération n°24-014 à 24-025 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, LÉMAN, MICHAUD, M. NIEL, MM. TOKDEMIR, RIVET. BRUN, Mmes SÉGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. GAUTIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. BAZIRE ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION :

21-005 Dénomination d'un équipement sportif du nom de Philippe-Croizon

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

16 FEV. 2024

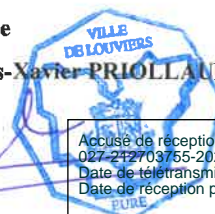
AFFICHÉ

LE

16 FEV. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-242703755-20240212-24-005-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

N° 23-005

**DÉNOMINATION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF DU NOM
DE M. PHILIPPE CROIZON**

RAPPORT

M. José PIRES indique que la Ville a le souhait de donner un nom au nouveau gymnase qui sera construit au sein du complexe sportif Maxime-Marchand.

Cette volonté a conduit la municipalité à solliciter Monsieur Philippe Croizon par un courrier du 21 juillet 2023 afin que son nom soit donné à cet équipement.

L'athlète, auteur et consultant, né à Châtelleraut le 20 mars 1968, est le symbole du dépassement de soi et de la force présente en chacun. En effet, malgré une très grave électrocution qui l'a contraint pour vivre à se voir amputer de ces quatre membres, il a su par son dynamisme et sa volonté trouver un nouveau sens à sa vie.

Après de multiples exploits sportifs, comme la traversée de la Manche en 2010, un record de profondeur de plongé en 2013 et la participation au « Paris-Dakar » en 2015, il a décidé de consacrer sa notoriété à faire évoluer le regard que porte la société française sur le handicap et favoriser une meilleure intégration de ces personnes dans le monde du travail.

Outre le fait de porter haut les couleurs du sport et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, il symbolise l'exigence et le dépassement de soi.

Monsieur Philippe Croizon a fait connaître son accord à la Municipalité par un courriel en date du 21 juillet 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal de nommer le nouvel équipement sportif *gymnase Philippe-Croizon*.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2129-29,

Considérant la volonté de la municipalité d'associer le nom de Monsieur Philippe Croizon et les valeurs de performance, d'inclusion, d'exigence et de dépassement de soi qu'il porte au nouveau gymnase construit sur le complexe sportif Maxime-Marchand,

Considérant l'accord exprimé par Monsieur Philippe Croizon,

DÉCIDE que le futur équipement sportif sera dénommé *gymnase Philippe-Croizon*.

REMERCIE Monsieur Philippe Croizon d'avoir accepté de donner son nom à cet équipement.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD

